



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFETE D'EURE-ET-LOIR

PREFECTURE

Bureau de la Communication Interministérielle
et de la Représentation de l'Etat
Affaire suivie par : Mme Anne-Marie LHOSTE
Tél. : 02.37 27 70 12
Fax : 02 37 27 70 44
Mèl : anne-marie.lhoste@eure-et-loir.gouv.fr

**ARRETE ACCORDANT UNE RECOMPENSE POUR
ACTE DE COURAGE ET DE DEVOUEMENT**

**La Préfète d'Eure-et-Loir,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Vu le courrier du Commissaire divisionnaire Mathieu BERNIER, Directeur départemental de la Sécurité Publique d'Eure-et-Loir en date du 16 janvier 2020 relatif à l'intervention de Monsieur Tristan FILIOR, gardien de la Paix à la Circonscription de Sécurité Publique de Dreux ;

Considérant que la conduite de Monsieur Tristan FILIOR, est de nature à être récompensée au titre des actes de courage et de dévouement ;

Sur proposition de Madame la sous-préfète, directrice de Cabinet de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

ARRETE :

Article 1er - Une récompense pour acte de courage et de dévouement (Médaille de Bronze) est décernée à Monsieur Tristan FILIOR.

Article 2 – Madame la sous-préfète, directrice de Cabinet de la préfecture d'Eure-et-Loir est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à CHARTRES, le 10 février 2020

La Préfète,


Fadela BENRABIA

Place de la République – CS 80537 - 28019 Chartres Cedex – Standard: 02 37 27 72 00
Horaires d'ouverture de la préfecture:

Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 9h00-12h30 / 14h00-16h30 (le vendredi: 16H00)

Pour les modalités de délivrance de titres, consulter www.eure-et-loir.gouv.fr, rubrique "Démarches administratives"

